

LA BIOGRAPHIE

Il existe différentes façons de mener à bien un travail biographique :

1. séances d'entretiens enregistrés au domicile du client ;
2. enregistrements effectués par le client et remis au biographe pour transcription ;
3. séances d'entretiens en visioconférence par ordinateurs interposés via le logiciel Skype ;
4. manuscrit déjà rédigé par le client et remis au biographe pour réécriture.

1. les séances d'enregistrement à votre domicile :

Nature	Montant TTC
Séance d'enregistrement	140,00 €

Ce montant de 140 € TTC payables à la fin de chaque séance, comprend l'heure durant laquelle j'enregistre vos paroles (70 €) à laquelle vient s'ajouter une heure d'écriture à mon domicile hors votre présence 70 € + 70 € = 140 €

À titre indicatif, il faut en moyenne une vingtaine de rendez-vous pour une biographie de 180 pages.

Nb : Il faut ajouter au coût de la séance, le prix de mon déplacement aller-retour de chez moi à votre domicile, soit 0,568 euros par km (barème kilométrique en vigueur).

Si vous résidez loin de mon département, vous avez donc tout intérêt à cumuler les séances lors des rendez-vous, de manière à économiser sur les frais de déplacements. Il est ainsi envisageable d'effectuer deux, trois, voire quatre séances consécutives, mais non davantage : la fatigue et le manque d'attention nuisent effectivement à un travail de qualité.

Bien entendu, vous intervenez régulièrement dans l'élaboration de votre biographie : entre chaque rendez-vous, je vous remets le texte dactylographié de la séance précédente. Vous avez ainsi tout le loisir de le relire et de me soumettre les corrections et/ou les modifications que vous souhaitez y apporter, et ce jusqu'à la fin de notre collaboration.

Il est conseillé de ne pas trop espacer les rendez-vous pour ne pas perdre le fil de votre histoire, mais surtout pour ne pas contrarier l'émergence de vos souvenirs ; la mémoire est une dame fort capricieuse.

Nous avancerons à votre rythme : une ou plusieurs rencontres par jour, par semaine, toutes les deux semaines ou tous les mois. Vous planifierez votre agenda en fonction de vos disponibilités et de vos moyens financiers. Vous pourrez à l'inverse, programmer autant de séances que vous le souhaitez.

Enfin, Le paiement à la séance vous laisse libre d'interrompre le travail à tout moment. Dans ce cas, aucun remboursement des sommes versées ne pourra être exigé.

2. enregistrements effectués seul par le client :

Si vous avez déjà enregistré votre histoire oralement, seule la retranscription vous sera facturée. La tarification se fait à l'heure : 70 € TTC / heure d'enregistrement.

Il vous suffira alors de me transmettre par voie postale ou par mail le support d'enregistrement : clé usb, cd audio, fichier audio, etc.

3. visioconférence :

Le logiciel *Skype* permet à plusieurs personnes (via une connexion internet) de communiquer entre elles à distance, par l'intermédiaire de leurs ordinateurs équipés d'une caméra, d'un microphone et de haut-parleurs.

Grâce à ce logiciel gratuit, les interlocuteurs peuvent se voir et converser ensemble.

Skype est un outil très pratique et facile d'utilisation.

Ponctuelles ou régulières, les séances de visioconférence se substituent à des entretiens classiques, lorsque le professionnel et le client ne peuvent se rencontrer.

Le coût d'une séance de visioconférence est de 140 € TTC.

4. manuscrit déjà rédigé par le client :

Dans l'hypothèse où vous avez déjà rédigé votre manuscrit et que vous envisagez une relecture et/ou une réécriture, il vous suffit de me le faire parvenir :

- par la Poste si c'est un manuscrit papier ;
- par mail en pièce-jointe si votre texte a été saisi dans un traitement de texte (Word de Microsoft ou Writer de Open Office). Vous pouvez également m'expédier par voie postale une clé usb ou bien un cd contenant votre écrit.

Là encore, la tarification est horaire : 70 € TTC / heure.

Impression et reliure de votre ouvrage

Je peux vous mettre en relation avec un imprimeur professionnel. À titre indicatif, un livre de 180 pages (dont 10 pages couleurs), vous coûtera approximativement 175 euros pour 10 exemplaires, soit 17,50 l'unité.

Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d'exemplaires.

Si une impression artisanale vous suffit, je peux assurer à mon domicile une impression et une reliure spirale de votre manuscrit (10 exemplaires maximum), à raison de 10 euros l'exemplaire.

Remarque : je suis lié au secret professionnel. À ce titre, je m'engage à détruire tous les documents (audios, écrits, iconographiques et autres) qui m'auront été confiés ou qui m'auront servi à l'élaboration de l'ouvrage.

<https://ecrivainpublic17.fr/#contact>